

Date de la présentation :

Le mercredi 10 novembre 2010 de 11h30 à 13h30
(sandwiches et boissons offerts)

Lieu de la présentation :

BRC 2.01 (2^{ème} étage)
148, avenue de la Faïencerie
L-1511 Luxembourg

Inscriptions obligatoires avant le 3 novembre :

- Maximum 50 personnes (en raison du nombre limité de places)
- Inscriptions par email à l'adresse suivante :
fdef-colloques@uni.lu (nom, prénom, institution)

Renseignements :

Contact : Armelle Arnould
Tel : +352 46 66 44 6619

Invitation à la présentation de l'ouvrage

LA REFONTE DE LA CONSTITUTION LUXEMBOURGEOISE EN DEBAT

sous la coordination de Jörg Gerkrath
Larcier 2010, 335 pages

Mercredi 10 novembre 2010
11h30-13h30

« La refonte de la Constitution luxembourgeoise en débat »

Sous la coordination de : Jörg Gerkrath, Professeur à l'Université du Luxembourg, l'ouvrage rassemble les contributions de : Etienne Cerexhe, Jean-Louis Debré, Francis Delpérée, Marc Elvinger, Rusen Ergec, Jörg Gerkrath, Paul-Henri Meyers, Paul Schmit, Achim Seifert et Dean Spielmann.

À l'occasion de la parution de l'ouvrage scientifique « La refonte de la constitution luxembourgeoise en débat », la Faculté de Droit, d'Économie et de Finance de l'Université du Luxembourg a le plaisir de vous inviter à une présentation, organisée au Luxembourg, le 10 novembre 2010.

En bénéficiant de la présence des auteurs, les participants et les journalistes invités, auront l'occasion de poser des questions sur la première réforme globale de la Constitution luxembourgeoise depuis 1868 aux auteurs de l'ouvrage.

- La présentation aura lieu de 11h30 à 13h30 dans la salle de réunion au 2nd étage du Bâtiment Souper, 148, avenue de la Faïencerie.
- Sandwiches et boissons seront offerts par l'Université.
- Les auteurs présents feront de brèves présentations de leurs contributions, suivies par un échange avec les participants et les journalistes invités.
- La maison d'édition *Larcier* sera présente pour mieux faire connaître la Collection de la Faculté de Droit, d'Économie et de Finance de l'Université du Luxembourg.
- Les personnes présentes pourront acheter l'ouvrage, en bénéficiant d'une **remise de 20 % sur le prix de vente en librairie**.

Prenant appui sur la récente proposition de refonte de la Constitution, la section luxembourgeoise de l'Institut International de Droit d'Expression et d'Inspiration Françaises (IDEF) et la Faculté de Droit, d'Économie et de Finance s'étaient associées pour organiser un colloque scientifique à propos de la révision de la Constitution au Grand-Duché de Luxembourg.

L'ouvrage réunit en un seul volume les contributions et discussions qui ont eu lieu pendant le colloque ainsi que les documents essentiels pour comprendre les enjeux de cette révision d'envergure.

Les trois volets retenus, à savoir les droits fondamentaux, l'autorité de la Constitution et les questions institutionnelles, faisaient l'objet d'éclairages externes et internes.

Le premier thème, les droits fondamentaux, soulève notamment la question de l'articulation entre les différents instruments que sont la Convention européenne des droits de l'homme, la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et la Constitution. Le second thème est celui de l'autorité de la Constitution. Il renvoie avant tout au mécanisme de contrôle de la constitutionnalité des lois et à la procédure de révision constitutionnelle. Le troisième thème porte sur les aspects institutionnels de la proposition de refonte, c'est-à-dire essentiellement sur le siège du pouvoir exécutif et le rôle du chef de l'État.

L'ouvrage est complété par les documents officiels les plus pertinents. Le lecteur trouvera de ce fait, reproduit en annexe de l'ouvrage, le texte de la Constitution en vigueur, le texte complet de la proposition de refonte et l'avis intérimaire de la Commission de Venise. Il pourra également consulter avec profit une table de concordance, une comparaison synoptique confrontant la Constitution actuelle avec la proposition de refonte, un tableau récapitulatif de la jurisprudence de la Cour Constitutionnelle du Luxembourg ainsi qu'une présentation synthétique des démarches du législateur luxembourgeois en réaction aux arrêts constatant la non-conformité d'une disposition légale.

La langue de la conférence de presse est le français.